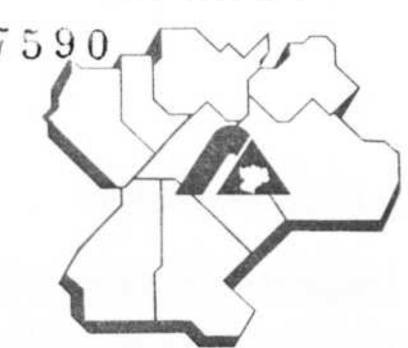
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0998-6375

DLP 17-5-90017590

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 10 - 14 Mai 1990

Tavelures du pommier et du poirier : attention aux contaminations
Psylle du poirier : début des éclosions
Carpocapse des pommes et des poires : début du premier vol
Tordeuse Orientale du pêcher : protégez les pousses
Acariens rouges : les éclosions d'oeufs d'hiver arrivent à leur fin...

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans tous les secteurs les taches de tavelure issues des contaminations du mois d'Avril sont visibles.

La quantité de spores présentes dans les périthèces demeure importante, et lors des pluies orageuses des contaminations se produisent.

Dans tous les vergers renouvelez vos traitements à cadence régulière.

Dans les parcelles présentant des taches de tavelures maintenez la protection avec des fongicides à action préventive.

RUGOSITE SUR GOLDEN

Pour les secteurs compris entre la région de Valence et la région lyonnaise, la période de sensibilité prendra fin aux alentours du 20 Mai (soit 8 semaines après E2).

En Savoie et en Haute-Savoie la protection sera maintenue jusqu'au 10 Juin.

OIDIUM DU POMMIER

Depuis une dizaine de jours, des taches sur feuilles (début des foyers secondaires) sont observées.

Lors des traitements anti-tavelure ajoutez un fongicide efficace contre l'oïdium :

NIMROD - AFUGAN CE - Soufre
BAYLETON 5 - TOPAZE - SAPROL (limitez leur emploi à 3 ou 4 applications par saison).

Imprimerie de la Région RHONE ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PSYLLE DU POIRIER

Région de Valence : début des éclosions des oeufs issus des pontes de fin avril - début mai.

Dans le nord de la Drôme, l'Isère, la Loire et la région lyonnaise : début des éclosions vers le 17 Mai.

En Haute-Savoie : on observe des larves âgées et des adultes.

Un traitement contre les jeunes larves ne se justifie que si 20 % des pousses sont colonisées par des oeufs ou des larves.

Région de Valence : intervenez dès à présent.

Dans les secteurs plus tardifs (nord Drôme, Isère, Loire, région lyonnaise) : intervention possible entre le 17 Mai et le 20 Mai.

Haute-Savoie : attendez un prochain Bulletin.

Seule l'amitraze (MAITAC - BUMETRAN) peut être utilisée ; pour profiter au mieux de l'efficacité de cette matière active, éviter de traiter lorsque la température maximale est inférieure à 18° C.

Dans le cas de fortes infestations et compte tenu de l'échelonnement des éclosions, cette application sera renouvelée 10 à 14 jours plus tard.

TORDEUSE DE LA PELURE - CAPUA

Stratégie Insegar :

La deuxième application sera effectuée entre le 15 Mai et le 18 Mai.

En Haute-Savoie (Vallière, Ballaison, Seynod, Groisy) : intervenez cette semaine.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol a débuté le 30 Avril dans la région de Valence, et durant la première semaine du mois de Mai dans les secteurs suivants : St Sorlin (26), Vernoux (07), Annonay (07), Beaurepaire (38), St-Michel-du-Rhône (42), Chagnon (42), Cellieu (42) et région lyonnaise.

En Savoie et en Haute-Savoie : le vol devrait débuter dans les jours à venir.

Actuellement, le nombre de captures dans les pièges sexuels varient énormément selon les vergers.

Seuls les ovicides (Insegar, Dimilin, Dart) sont à utiliser.

Région de Valence : l'Insegar sera appliqué dès le 15 Mai, le Dimilin sera positionné aux alentours du 20 Mai.

Pour les autres secteurs : appliquez l'Insegar vers le 20 Mai, et le Dimilin aux alentours du 25 Mai.

Savoie et Haute-Savoie : attendez un prochain Bulletin avant d'intervenir.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Protection des pousses

Le premier vol a débuté en Savoie (La Motte Servolex) le 2 Mai.

Dans l'ensemble des secteurs l'intensité de ce premier vol est élevé, aussi nous vous conseillons d'intervenir dans les situations "à risque" (jeunes plantations, variétés tardives ou sensibles...).

Depuis le début du vol les conditions climatiques sont favorables aux pontes, notamment dans la région de Valence et dans la Vallée de l'Heyrieux (St Laurent du Pape, St Sauveur de Montagut). Dans ces secteurs intervenez dès à présent.

Dans le nord de la Drôme, l'Isère, la Loire et la région lyonnaise : intervenez entre le 15 Mai et le 20 Mai.

En Savoie, dans les parcelles présentant régulièrement des dégâts, intervention possible vers le 20 Mai.

Liste des principaux produits utilisables contre la Tordeuse Orientale du pêcher en page 4.

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER

Les sorties de larves sont très échelonnées, aussi il est nécessaire d'appliquer un deuxième traitement (12 jours après le premier).

Produits utilisables : ULTRACIDE 20 Bouillie - EKALUX.

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

Préconisation CESAR :

Fin des éclosions dans les secteurs de Valence, St Sorlin, Beaurepaire ; les premiers oeufs d'été sont observés.

Ne dépassez pas le 15 Mai pour appliquer cet acaricide.

Ain (Flaxieu), Loire (Maclas, St Michel du Rhône), région lyonnaise : 75 à 85 % des oeufs sont éclos, aussi le traitement sera effectué au plus tard le 18 Mai.

Haute-Savoie (Vallière, Ballaison, Seynod, Groisy) : traitement possible dès le 18 Mai.

Dans les vergers traités avec APOLLO, il est inutile de réintervenir pour le moment.

Dans les parcelles où aucun acaricide spécifique n'a été effectué jusqu'à présent, intervenez dès que 50 % des feuilles sont occupées par 1 forme mobile (larve ou adulte).

Pour le choix des produits, reportez-vous au Bulletin n° 9 du 3 Mai.

Utilisation du FRANIXQUERRA (dioctyl sulfosuccinate de sodium) :

Cette spécialité, développée par la Société DEMETER, a reçu une autorisation provisoire de vente en qualité d'acaricide, à la dose de 1,5 l/ha.

Le Service Régional de la Protection des Végétaux manque de références pour faire une préconisation précise, et expérimente ce produit en 1990. En conséquence, il conviendra de s'adresser à la firme pour obtenir le détail du positionnement adapté à la situation concernée.

P680

PRINCIPAUX PRODUITS UTILISABLES CONTRE LA TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Matières Actives	Spécialités commerciales	Dose Spécialité l.ou kg/hl	Norme Résidus (ppm)	Délai de Carence	Homologation contre le Puceron Vert	Observations
biphenthrine	TALSTAR FLO	0,04	-	15		Actif sur araignée rouge
deltaméthrine	DECIS, DECIS RU	0,07	0,2	21	OUI	
dichlorvos	NOGOS 50 EC	0,25	0,1	5		
esfenvalerate	SUMI ALPHA	0,06	-	-	OUI	
fenitrothion	Nombreuses spécialités	ma 0,10	0,5	15	OUI	
fenoxycarbe	INSEGAR	0,06	-	15		
fenvalerate	SUMICIDIN 10	0,075	-	21	OUI	
fenpropathrine	DANITOL	0,1	0,5	15		Actif sur araignée rouge
fluvalinate	KLARTAN, MAVRIK FLO	0,06	0,1	7	OUI	Homologué Thrips
lambda cyhalothrine	KARATE	0,035	0,2			
methidathion	ULTRACIDE 20L, ULTRACIDE 20 BOUILLIE	0,2	0,2	15	OUI	Préférer formulation bouillie Homologué sur cochenilles
methomyl	LANNATE 20L	0,375	1	7	OUI	
mevinphos	Nombreuses spécialités	ma 0,05	0,2	7	OUI	
phosalone	Nombreuses spécialités	ma 0,06	2	15		
<u>Associations</u>						
cypermethrine + fenitrothion + malathion	NODUST	0,15	-	15		
fenvalerate + fenitrothion	SUMICOMBI	0,075		15	OUI	
chlorofenizon + mevinphos	PHOSDRIN AR	0,5		7	OUI	

<u>**Les spécialités à base**</u> d'azinphos, carbaryl, parathion, phosphamidon et leurs associations sont également homologuées contre la Tordeuse Orientale.